

SECRET N° 83-44 du 11 février 1983

portant nomination et promotion
à titre exceptionnel et étranger
dans l'Ordre National du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le Décret n° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi n° 65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois n°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 créant l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret n° 72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret n° 72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU la Décision n° 83-007/ANR/CP/P du 1er Février 1983 autorisant le Président de la République à décerner une distinction honorifique à Son Excellence Monsieur SON TCHANG SOU, Ambassadeur de la République Démocratique de Corée en République Populaire du Bénin ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 12 janvier 1983 ;

SECRET :

ARTICLE 1er. - Est nommé et promu, à titre exceptionnel et étranger, au Grade de Commandeur dans l'Ordre National du Bénin, pour prendre rang du 8 Février 1983 :

Son Excellence Monsieur SON TCHANG SOU
Ambassadeur de la République Démocratique
de Corée en République Populaire du Bénin.

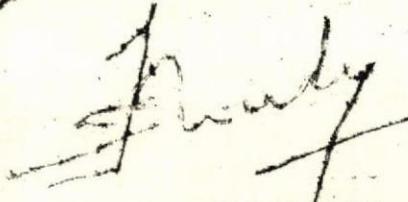
ARTICLE 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 février 1983

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'O. N. B.,


M. S. COULIBALY

AMPLIATIONS :

PR 8 - CC/PRPB 4 - Ministères 22 - Gde Chanc. 20 ANR 6 - CPC 4 -
PG/PPC 2 SGG 4 DPE-DLC-INSAE 6 SPD 2 IGE et Section 4 DCCT 1
CSM 1 - UNB-FASJEP-INSTA 6 - BN-DAN 4 Préfets 6 ONEPI 2 - JORPB 2
Intéressé 1.